

LAMY CLERMONT FERRAND

52 av. Julien
63038 CLERMONT FERRAND Cedex 1
Tél. 04 73 91 52 38 - Fax 04 73 92 01 42
www.lamy.net

RESIDENCE MARIVAUX GRAND PARC

*19 à 23 bis rue Marivaux
18 rue des Neufs Soleils
63000 Clermont-Ferrand*

REUNION DU 2 FEVRIER 2011

PRESENTS : M.LAVET, M.TIXIER, Mme THEVENOT, M.ASTIER, M.VINCENT, Mme LEFORT, Mme JAMET, M.MICHON, M.GENESTE, M.BOUILLOT

EXCUSES: M.SOUBEN

SYNDIC : M.KAIS

-
- La prochaine réunion du Conseil Syndical se tiendra dans les bureaux du syndic NEXITY-LAMY, le jeudi 10/03/2011, à 14h30. Les questions suivantes seront inscrites à l'ordre du jour :
 - Vérification des comptes
 - Préparation de l'Assemblée Générale
 - Avancement des dossiers en cours
 - L'Assemblée Générale se tiendra le mercredi 25/05/2011, à 15h00, au Corum St Jean à Clermont-Ferrand.
 - Procédure SCI MARIVAUX GRAND PARC : la prochaine réunion d'expertise judiciaire aura lieu sur place le lundi 14/02/2011, à partir de 14h30.
Une copie du devis de l'entreprise VERNET BOSSER sera adressée à M.MICHON (problème d'électricité des parties communes).
 - Procédure VIVAT : le syndic demandera à Maître REBOUL-SALZE de lui remettre une copie du rapport de la réunion d'expertise.
 - Travaux d'espaces verts : M.KAIS précise que la société JARDINAN est en liquidation judiciaire.
Une lettre recommandée sera adressée au liquidateur en vue de l'annulation des commandes passées à la société JARDINAN, à savoir :
 - Taille des arbres derrière le bâtiment D
 - Plantation de haies le long des terrasses du RDC du bâtiment F
 - Réparation du grillage en limite de propriété vers le pignon du bâtiment D
 - Passage au « TOUT NUMERIQUE » : M.KAIS précise que certaines fréquences des émetteurs de CLERMONT-FERRAND ont changées, et que ces modifications nécessitent quelques aménagements de l'antenne collective de télévision terrestre. Il est décidé de consulter les entreprises ART VIDEO, ROCHON TELEVISION et MANGANELLI. Mandat est donné au syndic pour commander les travaux immédiatement à la société la moins-disante.
 - La question de la modification du muret en haut de la rampe d'accès aux garages à l'intérieur du bâtiment rue MARIVAUX sera étudiée.

- Aménagement de l'ensemble d'entrée rue MARIVAUX : M.MICHON a rencontrée sur place l'entreprise de serrurerie AUBIGNAT à ce sujet.
M. LEFEVRE, de cette même société, a établi un devis dans ce sens et celui-ci est accepté pour un montant global de 417,31 € TTC.
Il sera demandé à l'entreprise AUBIGNAT de préciser la garantie de résultat, et de procéder à l'entretien de l'ensemble d'entrée lors de son intervention.
- Le syndic se rapprochera de la société EDF, ou du consuel, afin d'obtenir le rapport du consuel des parties communes.
- Bâtiment F : le syndic se rapprochera du gérant, le cabinet FONCIA, en vue de la mise en place d'un système de parements au niveau du soubassement du bâtiment.
- Le syndic a relancé le cabinet d'expertises SARETEC, au sujet des déclarations de Dommages Ouvrages des descentes d'eaux pluviales et des volets roulants du bâtiment E.
- Problèmes de stationnement au niveau du bâtiment F : un devis a été établi par l'entreprise RAVEL pour l'installation de balisettes. Une variante sera annexée à ce devis en vue de l'installation de bornes de part et d'autre de l'accès au bâtiment F.
- Chacun trouvera, ci-joint, une copie du tableau de synthèse mis à jour des dossiers en cours.

Fait à Clermont-Ferrand le 17 Février 2011,

LE SYNDIC

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.